

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

Absentes : LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Devis pour les travaux d'aménagement de l'allée au cimetière ancien

- Délibération n° DEL2025-04-29

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué au cimetière, M. Michel LEPAGE.

Il présente aux conseillers les devis reçus pour les travaux d'aménagement de l'allée au cimetière ancien.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le devis de l'entreprise EI Louis AVICE,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire-Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1^{er} :** de retenir le devis n° 2025/2217 de l' EI Louis AVICE pour les travaux d'aménagement de l'allée du cimetière ancien pour un montant de 24 294,71 € TTC ;

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

☞ **Article 2** : d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis ;

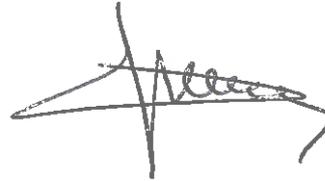
☞ **Article 3** : que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif commune, en dépenses d'investissement, à l'article 231.

Adoptée à la majorité des votants
(11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 3 avril 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.